



REGLEMENT DU
CHAMPIONNAT NEUCHATELOIS
DE DRESSAGE

20 juin 2011

1. Qualification

- 1.1. Les paires cavalier-cheval se qualifient dans les épreuves de dressage cat. B, B/R, R/N (FB 01 – L 20) se déroulant dans les cantons membres de la FER (Fédération Équestre Romande). Les résultats obtenus hors du canton sont à envoyer au responsable de la discipline. Au minimum 1 résultat doit être obtenu sur une place du canton.
- 1.2. Les cavaliers doivent être en possession du brevet ou d'une licence R et membres d'une société affiliée à l'AEN.
- 1.3. Les points sont attribués selon le barème suivant :

FB01 - FB04

1er rang	20 points
2ème rang	19 points
3ème rang	18 points, etc.

FB05 - FB10 et Kür FB

1er rang	25 points
2ème rang	24 points
3ème rang	23 points, etc.

L11 - L20 et Kür L

1er rang	30 points
2ème rang	29 points
3ème rang	28 points, etc.

Le 50% des partants reçoivent des points. Les qualifications extérieures au canton sont prises en compte jusqu'à 4 semaines avant la date de la finale.

- 1.4. Sont qualifiées pour la finale, les 10 meilleures paires. Dans le cas où une paire renoncerait à prendre le départ à la finale, c'est la première paire non qualifiée qui peut prendre part et cela jusqu'à ce qu'il y ait 10 concurrents au départ.

2. Finale

- 2.1. La finale se déroulera sur une place du canton, selon le tournus habituel.
- 2.2. La finance d'inscription de la finale est de Fr. 90.- pour les 2 manches.
- 2.3. La finale se dispute en 2 manches avec addition des pourcentages obtenus sur les reprises suivantes :
 - FB 08/60 et FB 10/60 ou FB 07/40 et FB 09/40
Pour les paires n'ayant pas dépassé les points ranking (SoP) maximum autorisée en FB par le règlement FSSE.
 - L 11/40 et L13/40 ou L12/60 et L14/60
Pour les paires ayant dépassés les points ranking (SoP) autorisés en FB, et n'ayant pas plus de points que ceux autorisés en L par le règlement de la FSSE.
- 2.4. En cas d'égalité le résultat de la 2ème manche départage.

2.5. La finale est une épreuve S (spéciale), les points ranking (SoP) et les classements obtenus ne sont pas pris en considération.

3. Prix

3.1. Les prix minima sont les suivants :

1er rang :	Fr. 300.-
2ème rang :	Fr. 240.-
3ème rang :	Fr. 200.-
4ème rang :	Fr. 160.-
5ème au 10ème rang :	Fr. 100.-

3.2. Chaque participant recevra une plaque d'écurie et un flot, tous deux aux couleurs neuchâteloises, à charge de l'organisateur.

4. Litiges

4.1. En cas de contestation quant à l'application du présent règlement ou d'événements non prévus par celui-ci, le comité de l'AEN (bureau + DT) a tout pouvoir de décision, sans recours possible.

5. Approbation du présent règlement

5.1. Ce règlement a été approuvé par le comité de l'AEN du 20 juin 2011 et entre en vigueur le 29 août 2011.